



Motocross OUTRIDER MASTER

09

REGLEMENT CONCURRENT





Règlement particulier du MONACO QUAD MASTER 2009

PROGRAMME :

- Lundi 1er décembre 2008 : Parution du règlement, ouverture des engagements (candidatures).
- Lundi 2 février 2009 : Clôture des engagements (candidatures).
- Vendredi 6 février 2009 : Validation des engagements, confirmation aux pilotes.
- Lundi 16 février 2009 : Publication : liste des engagés, numéros de courses et horaires de convocations aux vérifications techniques et administratives.

ARTICLE 1 : ORGANISATION

La société **ALL SPORTS MANAGEMENT** organise les 28 février & 1^{er} mars 2009 en accord avec la Principauté de Monaco et la Mairie de Monaco, le **MONACO QUAD MASTER**.

Une épreuve d'Open de Superquadeur sortant de toute réglementation standard et hors toutes coupes ou championnats.

La présente société se réserve le droit à tout moment de modifier ou d'adapter le présent règlement, toutes ces modifications seront annoncées par additifs.

Tout changement ou modification décidé par **ALL SPORTS MANAGEMENT** devra être porté à la connaissance des concurrents par voie d'affichage lors des épreuves (*Tableaux officiels d'affichages : Direction de course, 4 route de la piscine 98000 Monaco*).

DETAILS :

- Circuit de Superquader (mixte, asphalte et revêtement naturel)
- Longueur du circuit : 360m
- Largeur du circuit : de 5 à 7m
- Jump
- Plan du circuit en annexe
- Secrétariat du Monaco Quad Master :

Jusqu'au 25 février 2009:

ALL SPORTS MANAGEMENT

11, avenue Saint Michel - 98000 MONACO

contact@allsportsmanagement.mc

Tél. : +377 97 98 49 72 Fax : +377 97 77 83 56

Du 26 février au 01 mars 2009:

DIRECTION DE COURSE

4 route de la piscine - 98000 MONACO

contact@allsportsmanagement.mc

Tél. : +366 43 91 93 47

ARTICLE 2 : CONCURENTS ET PILOTES

2.1 Pilotes autorisés

Sont admis les pilotes titulaires d'une licence nationale compétition A ou internationale délivrée par une fédération pour la saison **2009**. **Les concurrents mineurs devront annexer à l'engagement, une autorisation parentale et une attestation de responsabilité civile.**

2.2. Demandes d'engagement

Les engagements au **Monaco Quad Master** sont ouverts à compter du 1^{er} décembre 2008 et doivent être adressés au secrétariat de la course. La date limite d'engagement est fixée au 1^{er} février 2009 (*cachet de poste faisant foi*).

Les engagements sont enregistrés sous forme de candidatures (voir formulaire d'engagement ANNEXE 3), **aucune prime d'inscription ne sera réclamée aux candidats**, seul un chèque de caution de 200€ sera demandé afin de confirmer la candidature. Ce chèque ne sera pas encaissé et sera rendu aux candidats n'étant pas sélectionnés la semaine suivant la clôture des engagements. Pour les pilotes retenus pour participer au Monaco Quad Master 2009, le chèque leur sera rendu après les vérifications techniques, ce qui validera leur participation.

La semaine suivant la limite de clôture des engagements, **ALL SPORTS MANAGEMENT** retiendra 25 candidatures (20 pilotes + 5 réservistes) et avertira les pilotes retenus sous forme de courrier électronique, la caution sera immédiatement retournée aux pilotes non retenus. **ALL SPORTS MANAGEMENT se réserve le droit de choisir les concurrents sans obligation de justification.**

ARTICLE 3 : QUAD ET INFRASTRUCTURES

3.1. Quad admis

Le **MONACO QUAD MASTER** est ouvert aux quads des cylindrées de 200cc à 700cc munis de moteur 4 temps et équipés d'un échappement d'origine ou similaire pour des raisons de nuisances sonores. (92 db)

3.2. Infrastructures et sécurité

L'assistance est interdite sur la totalité du parcours, en dehors des zones « paddocks » autorisées à cet effet. Pour la sécurité de tous, des règles élémentaires devront être impérativement respectées sous peines de pénalités à la discrétion de l'organisateur :

Paddock assistance course:

- Dans les paddocks, tout déplacement doit se faire à très faible allure.
- Les enfants en bas âge doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.
- **Une bâche de protection doit être apposée au sol sous la zone de travail.**
- **Un extincteur doit être présent sur chaque zone d'assistance.** (non fournis par l'organisation)
- Chacun doit garder son emplacement propre en utilisant les poubelles mis à sa disposition.
- Chacun doit suivre impérativement les consignes des chefs de parc.
- **Seul les véhicules porteurs du laissez-passer « paddock »** seront admis à l'intérieur de la zone d'assistance.

Des tentes 3m*3m seront obligatoirement mises à disposition de chaque concurrent dans le paddock course pour l'assistance.

Piste et zone de course : Ces endroits sont DANGEREUX, les règles y sont plus strictes pour la sécurité de tous.

- Le chef d'équipe reste le responsable de son équipe et l'interlocuteur privilégié de l'organisation.

Interdiction absolue :

- D'utiliser barbecue, gazière, matériel électrique produisant un arc électrique (perceuse, compresseur, meuleuse, poste à souder...). Tous ces matériels peuvent être utilisés après avis du chef de parc.
- D'apporter des boissons alcoolisées sur le lieu de la manifestation sportive.
- De fumer dans les stands et dans les zones de départ.

Paddock camion :

Un paddock réservé à l'installation des camions (ou autres véhicules types camping-car...) sera installé dans une autre zone qui sera définie ultérieurement, celle-ci se situera à environ 500m de la piste.

ARTICLE 4 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Les vérifications administratives prendront place le vendredi 27 février sur la Darse Sud du port de MONACO à partir de 17h. Le lieu exact vous sera précisé avec votre confirmation d'engagement.

Lors des contrôles administratifs les concurrents seront tenus de présenter :

- Licence en cours de validité et certificat médicale d'aptitude.
- Certificat médicale d'aptitude pour les concurrents en licence journalière

Elles seront conformes à la réglementation FIM générale européenne.

ARTICLE 5 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

Elles se dérouleront le samedi 28 février 2009 de 9h à 12h sur la Darse Sud du port de MONACO. Le lieu exact vous sera précisé avec votre confirmation d'engagement.

Seront vérifiés :

- Présence d'un coupe circuit relié au pilote par un cordon
- Contrôle du casque
- Contrôle de la tenue du pilote (combinaison d'une pièce, cuir au KEVLAR homologué FIM).
- Bottes et gant en cuir, protections dorsales obligatoires
- Echappement strictement de série ou similaire (92db sous peine d'exclusion définitive de l'épreuve)

ARTICLE 6 : EPREUVE ET PRIX

L'épreuve sera constituée d'une séance d'essai libre de 15mn pour chaque quadeurs. Ensuite de 3 manches qualificatives de 10 quadeurs par tirage au sort à chaque fois. (*Voir Annexe 2*)

Il sera distribué un barème de point à chaque manche :

1^{er} : 10pts	6^{eme} : 5pts
2^{eme} : 9pts	7^{eme} : 4pts
3^{eme} : 8pts	8^{eme} : 3pts
4^{eme} : 7pts	9^{eme} : 2pts
5^{eme} : 6pts	10^{eme} : 1pts

Participeront à la finale les 15 meilleurs quadeurs aux cumuls des points des trois manches qualificatives plus un repêchage de 5 pilotes à la discrétion de l'organisateur.

Un trophée **MONACO QUAD MASTER** sera distribué au vainqueur de l'épreuve ainsi que des coupes et médailles au reste des concurrents ayant participé à la finale.

ARTICLE 7 : QUAD - REGLES TECHNIQUES COMMUNES A TOUTES LES DISCIPLINES

Définition du quad de compétition : véhicule tout terrain à quatre pneus ballon, ayant une roue à chaque extrémité diagonale. Un quad de compétition est propulsé par les roues arrières fixées sur un axe rigide.

- Le moteur ne peut en aucun cas être situé derrière le pilote.
- Tout système différentiel de transmission est interdit.
- Le choix du cadre, du moteur, de l'emplacement du réservoir de carburant est libre.
- Les pneus cloutés, chaînés sont interdits.
- Les jantes, que ce soit pour l'avant ou l'arrière, ne peuvent excéder douze pouces de diamètre et ne devront pas être inférieures à huit pouces.
- La largeur hors tout ne doit pas excéder 1300 mm.
- Le silencieux d'échappement ne doit pas dépasser l'aplomb arrière du quad ou une ligne verticale tangente aux pneus arrière.
- La plaque arrière sera en plastique souple.
- Le niveau sonore de l'échappement ne doit pas être supérieur à 92 dB pour les 4 temps
- Le pilote doit être obligatoirement isolé des roues arrière par deux ailes, solidaires ou non l'une de l'autre, réalisées en matière plastique ou polyester.
- La transmission assurée par une chaîne devra être équipée d'un sabot ou carter à sa partie inférieure protégeant la couronne et le disque.
- Un pare-choc ou pare-buffle devra être mis en place. Dans le cas d'un pare-choc, les deux embouts devront être arrondis diamètre mini 15mm.

Toute autre modification devra être en accord avec les prescriptions générales de la FFM.

Dispositif anti-encastrement :

Un tube de protection (ou nerf bar) sans partie saillante de section ronde doit être prévu de chaque côté de l'engin. Il devra obligatoirement être fixé en deux points : un au niveau du support d'articulation du bras oscillant inférieur, l'autre sur le support de repose pied, et comporter des sangles fixées sur la tubulure du nerf bar et destinées à empêcher le pied du pilote de toucher le sol accidentellement.

- Le pignon de sortie de boîte devra être protégé.
- Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la partie transversale, les guidons sans partie transversale doivent être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation. Les extrémités devront être bouchées.
- Un coupe-circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote.
- La direction doit être assurée par les roues avant.

Carburant :

Essence sans plomb SP 95 ou SP 98 du commerce achetée dans les stations service tout public.

Plaque des machines :

Les plaques des machines devront être de dimensions réglementaires. La plaque arrière devra être perpendiculaire à l'axe de la piste.

Les numéros seront distribués par l'organisateur du **MONACO QUAD MASTER. Les publicités obligatoires à la manifestation seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.**

Transpondeurs :

Les transpondeurs seront fournis aux pilotes contre un chèque de caution de 150€, lesquels seront remis dès le retour de ceux-ci à la direction de course. Ils devront être installés à l'avant de la machine sur une traverse verticale du châssis.

REGLES TECHNIQUES SPECIFIQUES AU SUPERQUADER

- Présence du dispositif de sécurité sur les fixations des plaquettes de freins (goupille ou contre-écrou).
- Freinage apparent des bouchons de remplissage d'huile et d'eau ainsi que des trappes de vidange.
- Présence d'un ou plusieurs récupérateurs d'huile étanches même lorsque le quad est couché, d'une capacité minimum de 0,5 litre correctement fixé ou pour les 4 temps un recyclage fermé.
- Un ou plusieurs récupérateurs vides à chaque départ étanches même lorsque le quad est couché doivent être prévus pour l'eau du radiateur et la mise à l'air du réservoir d'essence (clapet anti-retour du réservoir insuffisant).
- Un carénage de récupération ou sabot englobant, permettant de recueillir une partie de la capacité de l'huile moteur sera installé sous le bloc (moteur 4 temps uniquement).
- Les seuls liquides de refroidissement autorisés seront de l'eau ou de l'eau mélangée à de l'alcool éthylique.
- Les pneumatiques utilisés seront imposés et obligatoire sous peine d'exclusion. Il s'agira d'un type de pneu unique pour une raison d'équité et de spectacle durant l'épreuve.

- Aucun retailage ne sera autorisé (excepté raison de sécurité, l'organisateur autorisera un retailage bien définie pour tout le monde).
- La garde au sol de la machine en charge avec le pilote ne devra pas être inférieure à 90 mm (garde = châssis au milieu de l'empâtement et piste, hors accessoire, carter, bras oscillant, carénage de récupération).
- La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder : 22 litres pour les 4 temps.
- Afin d'éviter toute intrusion des pieds du pilote entre les roues arrières et les « nerfs bars » ceux ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ce nerf bars et les gardes boue arrières.

Pour tous les cas non prévus au présent Règlement, on se référera au Code Sportif FIM, au Règlement Général Motocross, et au Règlement Particulier Supermotard.

ARTICLE 8 : PUBLICITE ET DROIT A L'IMAGE

La pose de tout support publicitaire sur la manifestation ou à proximité immédiate (visible par les spectateurs), l'organisation d'opérations de relations publiques, de réception ainsi que l'utilisation du nom **Monaco Quad Master**, des images de l'évènement sont formellement interdite sans autorisation de l'organisateur.

En cas d'infraction le concurrent devra verser à l'organisateur une somme de 5000€ à l'organisateur et se verra exclure du Master.

Les concurrents acceptent sans restriction l'utilisation de toutes images et sons enregistrés pendant l'évènement, sur une période indéfinie. Ils acceptent aussi le port de toutes marques attachées à cet évènement, sur toutes les parties ou supports prédéfinis.

ARTICLE 9 : ASSURANCES

En conformité avec les prescriptions du décret du Code du sport, l'Organisateur a contracté une assurance Responsabilité Civile en cas d'accident survenant au cours de la manifestation. Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur.

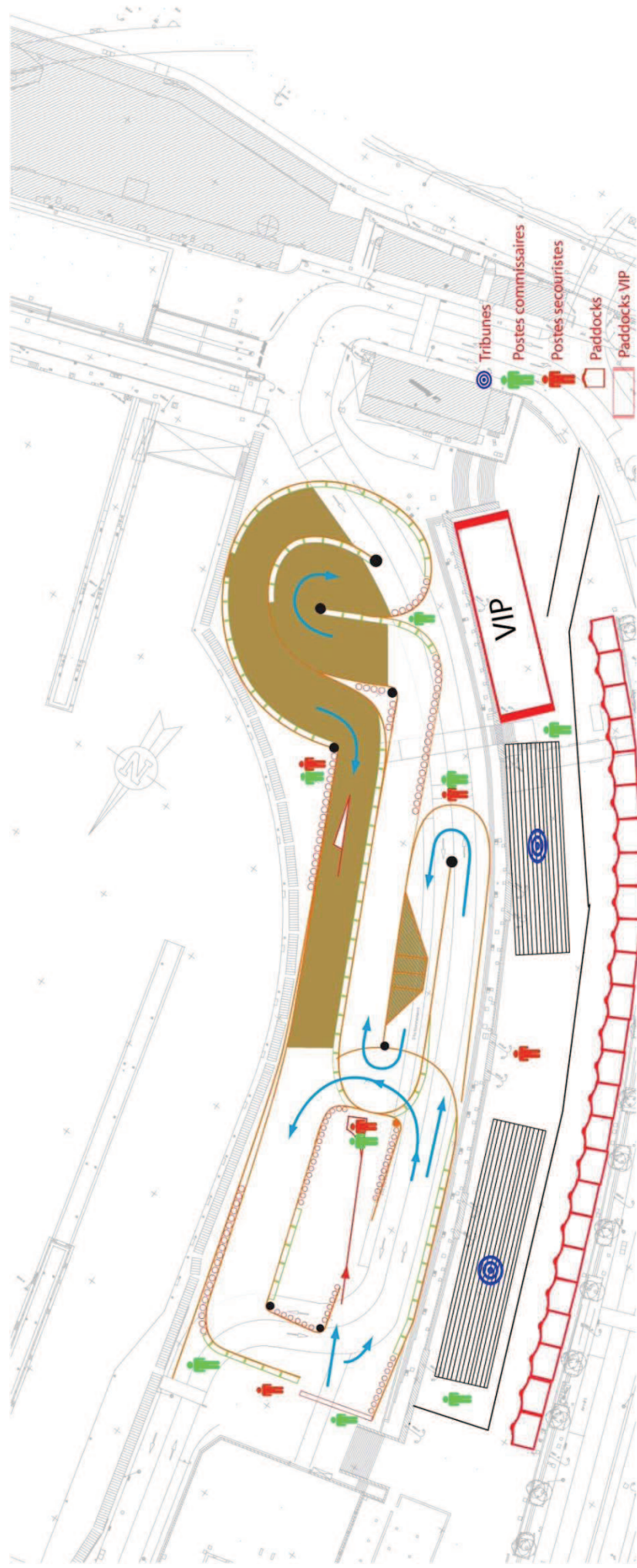
Si la course ne pouvait avoir lieu pour quelques causes que ce soient, les Organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, et les concurrents de ce fait, ne pourraient réclamer aucune indemnité. Sauf en cas de force majeure, les concurrents seront informés de sa suppression, huit jours au moins avant la date de la course.

Les détails contrat peuvent être consultés sur demande à l'organisation.

ANNEXE 1 : PLAN du CIRCUIT



ANNEXE 2 : PLAN du REVETEMENT DE LA PISTE



ANNEXE 3 : PROGRAMME Prévisionnel (soumis à modification sous réserve de validation de la direction de course)

SAMEDI 28 FEVRIER 2009*	
Timing	Programme
09h00 - 12h00	Vérifications techniques
13h00 - 13h15	Essai libre 1
13h25 - 13h40	Essai libre 2
13h50 - 14h05	Essai libre 3
14h15 - 14h30	Essai libre V.I.P
14h30 - 14h45	Show
14h45 - 16h15	1 ^{ère} manche
16h30 - 17h00	Manche V.I.P
17h15 - 17h45	Show
A partir 19h00	Soirée Monaco Quad Master

DIMANCHE 01 MARS 2009*	
Timing	Programme
09h00 - 10h45	2 ^{ème} manche
11h00 - 11h30	V.I.P
11h45 - 12h00	Show
12h00 - 13h00	Break
13h00 - 14h45	3 ^{ème} manche
15h00 - 15h30	Manche V.I.P
15h40 - 15h55	Show
16h00 - 16h30	Finale
16h30 - 16h45	Show
16h45	Podium



All Sports Management

11 avenue Saint Michel – 98000 MONACO

Tel : +377.97.98.49.72 - Fax : +377 97.77.83.56 – contact@allsportsmanagement.mc

ANNEXE 4 : FORMULAIRE D'ENGAGEMENT

BULLETIN D'ENGAGEMENT MONACO QUAD MASTER

28 février & 01 mars 2009

PILOTE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel: _____ Mail: _____

Date de naissance : _____ Licence N° : _____

CASM : _____ Permis N°: _____

RESPONSABLE EQUIPE

Nom : _____ Prénom : _____

Tel: _____ Mail: _____

QUAD

Marque : _____ Modèle : _____

Cylindrée : _____

En s'engageant, les concurrents et le responsable de l'équipe déclarent qu'ils connaissent parfaitement le présent Règlement et qu'ils prennent l'engagement de s'y conformer ainsi qu'aux décisions des organisateurs. Tous les points non visés par le présent Règlement ou toutes les interprétations s'y rapportant, seront tranchés par la direction de course.

SEULS LES ENGAGEMENTS COMPLETS ET ACCOMPAGNES DU MONTANT **DE LA CAUTION** DE L'ENGAGEMENT SERONT RETENUS

FAIT LE _____ A _____ Signature